



ASCPA Rando

27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél. 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson IFFM

Annexe 11ter

ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES (contrat Groupama 41789295M)

DECLARATION DE SINISTRE (1/2) une déclaration par victime

SI vous ne faites pas votre déclaration en ligne : <https://ffrandonnee.grassavoye.com> (PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE)

Vous pouvez adresser cette déclaration de sinistre à :

GRAS SAVOYE Willis Towers Watson – Département Sport & Evénements
« Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

DECLARANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

E-mail : @ Téléphones ____/____/____/____ ou ____/____/____/____

VICTIME :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Ville :

SINISTRE :

Date du sinistre ____/____/____ Lieu du sinistre :

Déclaration succincte :

.....

Nature du sinistre :
Cocher la case concernée

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.
Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

Assurance Annulation et Interruption		
<input type="radio"/>	Annulation	<ul style="list-style-type: none"> le bulletin d'inscription au séjour, le bulletin de souscription à l'assurance, la présente attestation « Annulation Interruption et dommages aux bagages » complétée par l'organisateur la "notice d'information" mentionnant les conditions d'annulation le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), un R.I.B., après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutuaide.
<input type="radio"/>	Interruption	<ul style="list-style-type: none"> les factures de l'Organisme habilité du Voyage, un R.I.B., les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés, la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mutuaide ou l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention, après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutuaide
BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s).		
<input type="radio"/>	Perte	<ul style="list-style-type: none"> les factures d'achat originales des Biens garantis disparus.
<input type="radio"/>	Vol	<ul style="list-style-type: none"> le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délit les factures d'achat originales des Biens garantis, les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.
<input type="radio"/>	Destruction totale ou partielle	<ul style="list-style-type: none"> le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un Accident corporel de l'Assuré, la facture des réparations du Bien garanti détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce Bien garanti. ou le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du Bien garanti détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce Bien garanti. attestation écrite de l'entreprise concernée.

IMv9 - Annexe 11ter - Dec.Sin. MàJ août 2019



ASCPA Rando



27, av. J.-F. Kennedy 33600 PESSAC - Tél . 05.56.36.05.62

admin@ascparando.com



ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES DECLARATION DE SINISTRE (2/2)



Attestation du vendeur concernant l'assurance « Annulation / Interruption » (à compléter)	
Prix de vente du séjour hors cotisation assurance annulation /interruption	€
Prix de l'assurance annulation - interruption de séjour	€
Montant réglé par l'acheteur à la date d'annulation du séjour y-compris cotisation assurance annulation/ interruption de séjour	€
Montant remboursé par l'organisateur à l'acheteur en fonction des conditions de paiement prévues au contrat de vente et des conditions d'annulation figurant sur la notice d'information préalable	€
Montant non remboursé par l'organisateur ou montant des frais d'annulation	€

Fait le __ / __ / ____

Signature de la victime / déclarant

Fait le __ / __ / ____

Signature du vendeur

Si vous ne faites pas votre déclaration en ligne : <https://ffrandonnee.grassavoie.com> (PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE)

Vous pouvez adresser cette déclaration de sinistre à :

GRAS SAVOYE Willis Towers Watson – Département Sport & Evènements
« Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Gras Savoye, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique.libertes@grassavoie.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Gras Savoye – Délégué à la Protection des Données - Immeuble Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

IMv9 - Annexe 11ter - Dec.Sin. MàJ août 2019